CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

avis 77.482/4
du 12 mars 2025

sur

un projet d'arrêté ministériel de la Région wallonne 'remplaçant les annexes 1re et 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 avril 2014 relatif aux catalogues des variétés des espèces de plantes agricoles et de légumes et abrogeant certaines dispositions en la matière'

‡LW-BDDZNADDJ-HHEICVT‡

Le 12 février 2025, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par la Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité de la Région wallonne à communiquer un avis dans un délai de trente jours sur un projet d'arrêté ministériel 'remplaçant les annexes 1re et 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 avril 2014 relatif aux catalogues des variétés des espèces de plantes agricoles et de légumes et abrogeant certaines dispositions en la matière'.

Le projet a été examiné par la quatrième chambre le 12 mars 2025. La chambre était composée de Bernard BLERO, président de chambre, Géraldine ROSOUX et Dimitri YERNAULT, conseillers d'État, Christian BEHRENDT et Jacques ENGLEBERT, assesseurs, et Anne-Catherine VAN GEERSDAELE, greffier.

Le rapport a été présenté par Xavier DELGRANGE, premier auditeur chef de section.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 12 mars 2025.

*

‡LW-BDDZNADDJ-HHEICVT‡

Comme la demande d'avis est introduite sur la base de l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 2°, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973, la section de législation limite essentiellement son examen à la compétence de l'auteur de l'acte, au fondement juridique ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prescrites, conformément à l'article 84, § 3, des lois coordonnées.

EXAMEN DU PROJET

Annexes

La deuxième page de l'annexe 2 en projet, telle qu'elle apparait dans le dossier communiqué à la section de législation, se rapporte à l'annexe 1ère en projet et sera déplacée *in fine* de cette annexe. La troisième page de l'annexe 2 en projet constituera dès lors la seconde page de celle-ci.

LE GREFFIER — LE PRÉSIDENT

Anne-Catherine VAN GEERSDAELE — Bernard BLERO

‡LW-BDDZNADDJ-HHEICVT‡